

MAIRIE DE PAILLET
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 08 JUIN 2018

ATTENTION ; LES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CE CONSEIL MUNICIPAL ONT ETE ANNULEES POUR NON RESPECT DE LA PROCEDURE (le préfet n'avait pas encore validé la démission de madame Ducret). ELLES ONT ETE REVOTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET.

L'an deux mille dix huit, le 08 JUIN à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation de Monsieur GAUTHIER Jérôme, Maire,

M le Maire nous informe de la démission par courrier de Madame DUCRET Danièle, elle est remplacée par M MASSÉ Guy,

Présent :

Mmes : Castet, Bignonneau, Hurmic, Lacrouts, Favroul,
MM : Gauthier, Hougas , Reynaud, Corcket, Massé, Schaeffer, Marais

Procuration :

Mme Scott à M Gauthier
Mme Chagnaud à M Hougas

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pris connaissance du CR du 02 Mars 2018 et s'il y a des remarques à faire,

Vote pour l'approbation du procès verbal du conseil du 02 Mars 2018,

Pour : 13 voix

Mme Hurmic et M Massé ne participent pas au vote (absents lors du précédent CM)

Élection poste d'adjoint :

M le Maire propose M Hougas Daniel au poste d'adjoint en remplacement de Mme Ducret démissionnaire,

pour son implication au niveau du conseil municipal et de la commune, sachant qu'il s'agit d'un scrutin de liste d'une seule personne. Il demande si une autre personne veut se présenter à ce poste,

Vote : HOUGAS Daniel 13 voix pour
votes nuls : 2

Remplacement **au CCAS :**

M le Maire propose M Hougas sachant que Mme Ducret occupait cette fonction en tant qu'adjointe au service social,

Vote : 13 pour
2 votes blancs.

Remplacement pour le RPI :

M le Maire propose M Hougas en remplacement de Mme Ducret sachant qu'il était déjà suppléant, Il demande s'il y a une personne pour le poste de suppléant, M Massé se propose, M le Maire demande de voter à main levée accepté par l'ensemble du conseil,

Vote : 15 voix pour

FDAEC ;

Vote pour la somme de 16 774,00 Euros en demande de subventions, cette somme correspond aux demandes suivantes :

RECAPITULATIF DEVIS - OPERATIONS ELIGIBLES FDAEC 2018

Opérations	Devis HT	Devis TTC	FDAEC 2018	Autofinancement
Achat d'une corbeille extérieure	1 806,00	2 167,20	1444,80	722,40
Achat de chaises pour la salle du conseil municipal	2 835,00	3 402,00	2268,00	1 134,00
Achat de panneaux de chnatier	1 087,00	1 304,40	869,60	434,80
Achat d'un miroir routier	1 106,40	1 327,68	885,12	442,56
Achat d'une balayeuse ramasseuse	14 080,00	16 896,00	11264,00	5 632,00
Achat de panneaux de signalisation	143,80	172,56	42,48	130,08
TOTAUX	21 058,20	25 269,84	16 774,00	8495,84

M le Maire rappelle qu'il faut envoyer cette demande au département avant fin Juin pour obtenir la subvention,

M Marais s'interroge sur le fait qu'il nous est demandé de voter pour des achats de chaises pour la salle du conseil alors que celles-ci ont déjà été achetées,

M le Maire lui rappelle que nous ne votons pas pour l'achat de chaises mais pour les achats de 2018 qui peuvent bénéficier de ces subventions,

Vote : Pour 13 voix

Abts 2 voix Mme Favroul M Marais,

Mme Favroul demande si l'achat des chaises avait été voté en CM,

M le Maire lui rappelle que nous ne votons pas pour l'achat de chaises mais pour une demande de subvention sur les achats de 2018.

Adhésion service instruction droit des sols :

M le Maire nous demande de revoter une délibération déjà prise en décembre 2017 et perdue par l'administration,

Vote : Pour 15 voix

Classement Voiries :

M le Maire nous informe que la CDC Convergence Garonne ayant pris la compétence voiries, nous demande un tableau de classement des voies communales en vu d'un éventuel transfert de routes par la commune de Paillet,

Quelques routes mal nommées sur nos plans vont être rectifiées,

N° D'ORDRE	APPELLATION	DESIGNATION	LONGUEUR	LARGEUR
VC N° 12	ALLEE DE GAGEOT	Part VC N° 14 Allée des Sablots et aboutit RD120	382 m	5,00 m
VC N° 12	ALLEE DE PERUGAS	Part VC N°14 Allée des Sablots et aboutit VC N° 5 Poulet Templey	189 m	5,00 m
VC N° 14	ALLEE DES SABLOTS	Part de la RD 120 jusqu'au croisement chemin de la graviere VC N° 103	459 m	4,00 m
VC N° 103	CHEMIN D LA GRAVIERE	Part de la VC N° 101 chemin du Pichot et aboutit à un chemin rural	543 m	3,50 m
VC N° 5	COTE DE TEMPLEY	Part de la RD 237 et aboutit de VC N° 110 Allée de la Grabasse	342 m	5,00m
VC N° 5	ROUTE DE POULET	Part de la VC N° 110 Allée de la Grabasse et aboutit à la VC N°101 Chemin de Pichot	238 m	5,00 m

Pour info, M le Maire nous explique que le transfert se fera suivant certains critères définis par la commission voiries de la CDC Convergence Garonne,
 Pour le 30 Septembre 2018, la CDC doit se positionner sur les compétences qu'elle souhaite prendre, les communes ayant ensuite trois mois pour les valider pour que ces compétences soient effectives au 1 Janvier 2019,

Vote : Pour 15 voix

Représentant SPANC au syndicat :

M le Maire nous explique que la compétence assainissement collectif a été transférée à la CDC depuis 2018,

Une solution de représentation lui est demandé,

Deux propositions sont envisageables :

- 1° : présenter deux élus que nous devrions élire pour représenter la commune à la CDC pour le SPANC ce qui ferait deux nouveaux élus de plus pour la commune ou éventuellement les mêmes,
- 2° : présenter nos deux élus au syndicat des eaux qui représentent déjà la commune pour l'assainissement collectif et aussi représentent la commune au non collectif SPANC à la CDC,

La deuxième proposition est retenue par la majorité du conseil,

Mise en place des compteurs GASPAR :

M le Maire nous informe qu'une délibération avait été prise en Octobre 2014, La commune s'étant déjà positionnée, GRDF a contacté une entreprise qui est venue sur les lieux et le site de l'église a

été retenu,

Une installation de quatre antennes (grandeur antenne de voiture) est proposée,

Vu la délibération de Octobre 2014 il n'y a pas besoin de voter une nouvelle délibération,

Une discussion s'engage sur les désagréments que peut apporter cette installation,

M Massé explique que des ondes sont envoyées par le système, et il s'inquiète surtout sur des retombées au niveau de la santé,

M Hougas nous explique que ces ondes sont de faible intensité, et envoyées une seconde deux fois par jour,

Il nous explique que la fréquence des ondes émises, « environ 170 mégahertz est proche de la fréquence d'une radio. Elles sont émises une seconde pour relever tous les compteurs une à deux fois dans la journée,

Mme Bignonneau fait elle aussi part de ses inquiétudes au niveau de la santé mais surtout au niveau des données personnelles qui pourraient être « piratées » et revendues à des entreprises non scrupuleuses qui pourront démarcher à leur guise.

Il est proposer d'organiser après les vacances d'été une réunion publique concernant les compteurs communicants avec des personnes compétentes pour faire connaître à la population les risques de ces installations sachant que malgré tout, cette procédure de changement de nos compteurs est une loi et que cela sera très difficile à ne pas mettre en application,

Questions diverses :

M le Maire nous explique qu'il faut réactualiser les commissions de la CDC sachant que depuis le premier Janvier 2018, les communes de Cardan et Escoussan ont rejoint la CDC de Convergence Garonne. De ce fait, au prochain conseil communautaire, il devront revoter la composition des commissions,

Tous les élus de la commune de Paillet, qui font parti des ces commissions seront reconduits,

M Castaing demande son inscription à la commission « enfance jeunesse », vu que la commune n'a pas de représentant,

Mme Hurmic demande où en est la commune au niveau du PLU,

M le Maire explique que pour l'instant, tout est bloqué, Le syndicat n'ayant pas répondu officiellement à la demande de M le Maire pour confirmer que la station d'épuration de Lestiac peut accueillir plus d'abonnés lors de la mise en place du PLU sur Paillet.

Mme Hurmic demande si on ne pourrait pas mettre des poubelles aux arrêts bus, M Corcket précise qu'il y a deux poubelles prévues pour cela dans le budget 2018, qui apparaissent dans le demande de subvention que nous venons de voter,

M le Maire nous informe qu'avec M Hougas, ils ont reçu le médecin PMI pour une visite des classes 5 et 6. La commune devrait recevoir des prescriptions de mise aux normes de ces bâtiments pour accueillir l'accueil périscolaire.

Quelques petites transformations sont à prévoir, cloison pour séparer une pièce en deux qui servira de dortoir, et rajouter un WC pour les plus petits,

M le Maire nous informe que les emplois aidés vont être remplacés par de nouveaux contrats (PEC) Fabienne Garcia termine son contrat aidé en Juillet qui ne pourra être renouvelé, Par contre, celui de Mme Casaubon Windy sera renouvelé pour une année vu qu'elle suit une formation d'auxiliaire de vie, Ces contrats ne sont subventionnés qu'à 50 % au lieu de 75 % pour les anciens, Une autre personne sera recrutée pour remplacer Fabienne Garcia, M le Maire et M Hougas ont reçu quatre candidats, un choix sera fait dans les prochains jours,

M le Maire interroge M Marais qui a assisté à une réunion concernant Josette Hibon et se serait présenté comme représentant de la commune,

M le Maire lui fait remarquer que pour représenter la commune, il faut déjà être mandaté par le Maire, De plus, selon les dires de la tutrice, la réunion se serait mal passée et dans ces circonstances, il vaut mieux avoir une attitude modérée . M le Maire s'étonne de cette démarche personnelle et lui rappelle qu'il ne faut pas s'auto attribuer les choses il faut être clair là dessus, M Marais signale qu'il a contacté la tutrice et lui a demandé la situation de Josette, d'organiser une réunion avec les assistantes sociales, Elles sont venues à cette réunion où il n'était pas , Il confirme qu'il était bien à une autre réunion en tant que représentant du CCAS mais, il ne s'est pas présenté comme représentant la commune. Il rappelle aussi qu'il y a eu une réunion à la Mairie pour savoir si Josette pourrait être hospitalisée , Il signale qu'après ces réunions il n'a jamais eu de compte rendu de la tutrice et, il répète qu'il ne s'est rien attribué,

Mme Castet s'interroge sur le fait que M Marais connaissant la date de cette réunion aurait pu en informer M le Maire,

M Marais pensait transmettre le compte rendu mais il ne l'a jamais reçu.

M Schaeffer signale qu'il a été interpellé par un habitant lui signalant le mauvais état du cimetière, M le Maire indique que le nettoyage n'a pu être réalisé vu le mauvais temps de ces derniers jours, mais que cela sera fait dans les jours à venir.

Il signale aussi que cet habitant s'interrogeait sur le fait qu'une portion d'un fossé qui borde la location ou habite M Marais, a été nettoyée quelques jours après son installation,

Ne sachant pas qui avait donné l'ordre d'intervenir sur ce secteur, il n'a pu lui répondre mais a il lui a dit qu'il poserait la question au prochain Conseil Municipal,

M Marais signale que c'est lui qui est intervenu auprès de l'employé. Sachant que cet employé était en chantier sur la commune de Lestiac, cela lui a fait faire un détour pour venir nettoyer ce fossé, M Schaeffer s'indigne de cette demande peu scrupuleuse qu'un élu puisse faire appel à un employé de la commune pour nettoyer un talus de bordure de son habitation. Sachant que ce même talus est nettoyé par ses riverains, ce qui provoque des interrogations de certains habitants sur le comportement des élus,

Mme Hurmic fait le constat que nous ne pouvons nous permettre des choses pareilles sachant que nous sommes regardés trois fois plus que les autres et que cela nous donne un mauvais visage vis à vis de la population.

M Corcket rappelle qu'en tant qu'élus, on peut contacter les employés municipaux pour des raisons d'urgence mais, c'est lui qui donne l'emploi du temps aux employés pour la semaine. Sachant que le chantier d'épareuse est conjugué avec la commune de Lestiac cela peut désorganiser le service .

M Reynaud rappelle que c'est lui qui tond le talus devant chez lui et même plus. Il signale aussi que dernièrement avec l'employé Jean Paul, ils ont démonté les câbles hydrauliques sur le tracteur, il est allé les chercher à Pessac et ils les ont remonté pour que le tracteur fonctionne à midi.

Mme Lacrouts demande le changement de la glace en bas de la côte de Bourbon, M Reynaud a contacté une entreprise pour ce remplacement.

Mme Castaing Annie nous informe que suite au forum du 27 Avril, la MSA ayant été très économe, il reste de L'argent pour organiser des voyages,

En accord avec la MSA elle propose que dans chaque commune 4 ou 5 personnes soient désignées pour participer à un voyage de 4 nuits 5 jours, pour des personnes à la retraite ou handicapées de plus de 55 ans avec leurs aidants,

Ce projet doit être engagé avant la fin de la charte de l'ancienne CDC des Vallons de L'Artolie , Ce séjour demandera une faible participation des personnes intéressées, Ce projet est prévu pour le printemps 2019,

Fin de séance 19h30